

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 avril 2024

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

Présents : 12

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Leila MANET, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD

Votants : 16

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Michel BRULHART), Cécile MAGNIN (procuration à Leila MANET), Loïc CHRISTIN (procuration à Frédéric LEGER), Claude MOREIRA (procuration à Patrick DUMAS)

Absents : Jean-Pierre DEMORNEX, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2024_12 - Objet : Validation du programme d'actions établi par l'Office National des Forêts pour l'année 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.) relative au programme d'actions 2024 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, et conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF liés au Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

Le descriptif des travaux a été établi par l'O.N.F. comme suit :

Descriptif des travaux Localisations	Quantité	Montant estimé (HT)
<u>1-Travaux de maintenance :</u>		
Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture <i>Localisation : 20.u, 21.u, 22.u</i>	3,00 km	
Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture <i>Localisation : 28.u</i>	0,80 km	
Entretien du périmètre : débroussaillage manuel <i>Localisation : 28.u</i>	0,80 km	
Sous-total 1 :		7 920,00 €

<u>2-Opérations liées à l'accueil du public :</u>		
Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt <i>Localisation : Le long de la route forestière des bas monts – Abattage des arbres secs ou dépérissant</i>	1,00 FO	
Sous-total 2 :		4 080,00 €
Total :		12 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'O.N.F. pour un montant de 12 000,00 € H.T. soit 14 400,00 € T.T.C.
- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget 2024 en section de fonctionnement – article 61524 « Entretien bois et forêts ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART**

